

le Guilvinec

vue sur océan

Conseil municipal du 13 février 2025 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

02) Del2025-005 - Approbation du PV du conseil municipal du 9 janvier 2025. (PJ annexe A)

Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès-verbal des débats du précédent conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** sans remarque le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025.

Fait au Guilvinec, le 13/02/2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com